

## **Conseil des ministres du 21 février 2014**

### **TRAITEMENTS AUTOMATISÉS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL NÉCESSAIRES AUX PASSEPORTS**

**Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux traitements automatisés des données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyages belges.**

L'avant-projet vise à donner un cadre légal aux traitements automatisés de données du SPF Affaires étrangères, nécessaires à la délivrance des passeports et titres de voyage. Il permet ainsi au SPF de mener à bien ses missions tout en garantissant au mieux le droit à la vie privée des citoyens. Pour chaque traitement de données nécessaire à la production de passeports et de titres de voyage, l'avant-projet prévoit :

- la désignation du ministre des Affaires étrangères en tant que responsable du traitement de données
- la reprise de la liste des données personnelles dans le traitement de données
- la durée de conservation des données dans le traitement de données, la suppression des données du traitement ou la destruction de celles-ci
- les personnes et/ou organisations ayant accès au traitement de données

L'avant-projet a reçu un avis favorable de la Commission de la protection de la vie privée. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.